

A

(N^o 223.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Mathieu Thomas.

MESSIEURS,

Par pétition datée de Philippeville, le 31 mai 1840, le sieur Mathieu Thomas, cantonnier, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Petit-Rederching (France), le 24 janvier 1805, est entré dans l'armée belge, le 19 septembre 1831, et y est resté jusqu'au 23 juillet 1839, époque à laquelle il a obtenu son congé pour expiration de service. Les sept dernières années il a été sergent au 1^{er} régiment de ligne.

Congédié le 23 juillet 1839, il a été nommé, le 1^{er} septembre suivant, cantonnier sur la route de Bruxelles à Rocroy, mais les procès-verbaux qu'il a dressés comme tel ayant été annulés à cause de sa qualité d'étranger, il a besoin de la naturalisation ordinaire pour pouvoir remplir efficacement ses fonctions.

C'est un homme paisible, se conduisant avec honneur et probité, et jouissant de l'estime et de la confiance du public.

Le rapporteur,
MAERTENS.

Le président,
F. DU BUS, AÎNÉ.